



Règlement 2019

Le 25 novembre prochain, à l'occasion de l'Assemblée Générale de Leader France au Théâtre de Narbonne, aura lieu la 1^{ère} cérémonie de remise du « **Prix LEADER pour l'innovation et l'expérimentation en milieu rural** ». Les prix décernés mettront en avant des réalisations concrètes financées par ce programme.

Pourront candidater les projets s'inscrivant dans-l'une des **cinq catégories** suivantes :

- Faire des territoires ruraux des créateurs de nouvelles formes de services aux publics (*thèmes des projets : maintien / création de services à la population*)
- Faire des territoires ruraux des territoires ouverts et de coopération (*thèmes des projets : coopération transnationale, interterritoriale*)
- Faire des territoires ruraux des vitrines d'une ruralité dynamique et attractive (*thèmes des projets : marketing territorial, valorisation du patrimoine, culture, tourisme*)
- Faire des territoires ruraux des moteurs de développement économique (*thèmes des projets : développement économique et entrepreneuriat, revitalisation des centres-bourgs, commerce et artisanat, numérique*)
- Faire des territoires ruraux des espaces d'excellence en matière écologique, agricole et énergétique (*thèmes des projets : patrimoine naturel, transition écologique, agroécologie, circuit court*)

Processus de sélection :

Les référents techniques régionaux de Leader France étudieront l'ensemble des projets déposés en présélectionnant trois dossiers dans chaque catégorie.

Ces trois projets en lice seront présentés lors de l'Assemblée Générale à Narbonne, devant un jury composé de représentants de nos différents partenaires nationaux et européens.

Prix du public

En plus des 5 catégories précitées, un « prix du public » sera organisé. Chaque projet présenté sera soumis au vote des internautes et le projet ayant obtenu le plus de voix sera récompensé lors de la cérémonie de remise de prix Leader. Pour voter en ligne, rendez-vous sur la page Leader France à partir du 12 novembre.



Règlement 2019

Conditions de participation :

- Seuls les projets menés dans les GAL adhérents de l'Association Leader France sont éligibles.
- Un projet ne peut être déposé que dans une seule catégorie.
- Afin de ne pas restreindre la sélection, nous ne tiendrons pas en compte dans la sélection des projets l'état d'avancement de ce dernier. Ainsi, un projet, quelle que soit son stade, peut être présenté (minimum requis : opportunité).
- Sont pris en compte les projets financés sur cette génération LEADER par tout type de porteur de projet (publics ou privés).
- Les porteurs de projet (ou le GAL référent) présélectionnés s'engagent à venir présenter leur action devant le jury le jour de la cérémonie (présentation flash de 3 minutes maximum).
- Pour participer, il suffit d'envoyer les formulaires en format PDF, à l'adresse suivante : contact@leaderfrance.fr
- Date de limite de candidature : 8 novembre 2019 à minuit
- Participation gratuite.

Pour toute question : Association Leader France (02 90 03 28 60 / contact@leaderfrance.fr)